



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 12 mars 2024, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

**Emplacement : 480, chemin Saint-Féréol (lot 2 046 384)**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre la construction d'un garage détaché de 5,50 mètres de hauteur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 5 mètres la hauteur maximale permise pour un garage détaché.

**Emplacement : 140, montée Séguin (lot 2 047 666)**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre un écart par rapport à la distance minimale requise entre un garage et la maison principale, en réduisant cette distance à 2,3 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit un minimum de 3 mètres.

Autoriser une marge avant de 3,2 mètres, représentant un empiètement de 4,42 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 7,62 mètres.

**Emplacement : 1066-1088, chemin du Fleuve (lot 3 109 573)**

**Nature et effet de la demande :**

Autoriser l'ajout de deux bâtiments accessoires d'une superficie de 5.57 m<sup>2</sup> chacun pour un total de douze cabanons au 1066-1088, chemin du Fleuve, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit deux bâtiments accessoires avec une superficie totale maximale de 48 m<sup>2</sup>.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 26<sup>e</sup> jour de février 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

### Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 26 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe